

# Lu dans la Presse

- Janvier 2002 -

## Sommaire :

Journée sans voiture à Poitiers

Les derniers chiffres de Buzz

RN147 : Mignaloux-Fleuré à 2x2 voies

Durée du temps de travail dans les transports

Combiné : fermeture du centre de la CNC à Angoulême

LGV Sud Europe Atlantique - ligne Angoulême Bordeaux

Voie express Nantes-Poitiers-Limoges : calendrier

Pistes cyclables à Poitiers

Sécurité dans les transports

## JOURNEE SANS VOITURE

La communauté d'agglomération de Poitiers a reçu le 23 janvier 2002 le prix de la sensibilisation décerné par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement pour sa participation à l'opération « En ville sans ma voiture ».

*D'après un article paru dans La Nouvelle République du 30/01/2002*

## LES DERNIERS CHIFFRES DE BUZZ

La compagnie aérienne BUZZ, filiale de KLM, qui propose depuis avril 2001 les liaisons Poitiers - Londres et La Rochelle - Londres, assurera à partir d'avril 2002, la liaison Tours - Londres. Depuis son implantation, BUZZ connaît un franc succès, avec un taux de remplissage moyen de 70 %, moyenne légèrement supérieure pour la ligne Poitiers-Londres avec 73 %.

*D'après un article paru dans La Nouvelle République du 29/01/2002*

## RN 147 : MIGNALOUX-FLEURE A 2x2 VOIES

L'enquête publique pour porter la RN 147 à quatre voies entre Fleuré et le carrefour de Nieul l'Espoir a débuté le 28 janvier 2002. La finalité de cet ouvrage est d'améliorer à court terme la fluidité et la sécurité sur la RN 147 à l'approche de Poitiers, en créant une zone de dépassement sécurisée. Inscrit au contrat de plan 2000-2006, ce créneau de 2,5 Km s'inscrit dans le programme de la route Poitiers-Limoges. Le dossier d'enquête publique peut être consulté dans les mairies de Fleuré et de Nieul l'Espoir du lundi 28 janvier au vendredi 8 mars 2002.

*D'après un article paru dans La Nouvelle République des 26-27/01/2002*

## DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LES TRANSPORTS

La durée du temps de travail dans le secteur des transports vient d'être modifiée, annulant partiellement le décret du 27 janvier 2000 relatif à l'aménagement du temps de travail. La durée du temps de travail hebdomadaire, précédemment fixée à 56 heures, passe à **52 heures**. La durée légale du travail reste de **39 heures** pour les grands routiers, **37 heures** pour les autres personnels roulants et de **35 heures** pour le personnel sédentaire.

*D'après un article paru dans La Lettre des employeurs de janvier 2002*

## **COMBINE : FERMETURE DU CENTRE DE LA CNC A ANGOULÊME**

A partir du mois de février, la CNC (Compagnie Nationale des Conteneurs), l'un des plus gros clients de la SNCF, n'utilisera plus la gare de triage d'Angoulême, ce qui représente une baisse de 30 % de l'activité de fret habituelle. La CNC recentre son activité sur le bassin d'Hourcade à Bordeaux, avec comme but avoué de doubler d'ici dix ans l'activité du ferroutage mais à partir de la Gironde. Jusque-là les entreprises charentaises avaient la possibilité d'utiliser les containers de la CNC qui étaient acheminés par le rail à partir d'Angoulême. Il ne reste d'autre alternative que la route, ce qui implique une augmentation du trafic sur la RN10, déjà saturée. L'activité de transport ferroviaire pour le département de la Charente représentait 500 000 tonnes par an (100 000 en réception et 400 000 en exportation). Dorénavant, ces flux transiteront par la route, ce qui n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes.

*D'après un article paru dans Sud-Ouest du 17/01/2002*

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de Cognac, Alex GARANDEAU regrette la fermeture du centre de la CNC à Angoulême survenue après celui de Cognac. Il cite en exemple diverses entreprises locales qui utilisaient le transport combiné comme Saint-gobain ou Hennessy et déplore l'accroissement du trafic routier de marchandises sur la RN 10 et RN 141.

*D'après un article paru dans Sud-Ouest du 17/01/2002*

## **LGV SUD EUROPE ATLANTIQUE - LIGNE BORDEAUX-ANGOULEME**

La future ligne Bordeaux-Angoulême (horizon 2010), actuellement en phase d'études d'Avant Projet Sommaire, connaît une campagne de communication et d'information tout à fait inhabituelle. Réseau Ferré de France a, en effet, décidé d'ouvrir un site internet accessible à tous, permettant de suivre au jour le jour l'évolution du dossier et notamment de consulter en ligne les cartes des tracés de référence. Parallèlement, un document va être distribué aux habitants des communes concernées, accompagné d'une carte T, permettant de poser par écrit et gratuitement une question. D'autre part, un numéro vert est aussi à disposition pour répondre à toutes les questions. RFF s'engage à faire parvenir par écrit les réponses données par le centre téléphonique, confirmation des informations fournies.

Site internet : <http://www.lgvsudeuropeatlantique.org/>

Numéro vert : 0 800 16 17 33

Courrier : Mission LGV Sud Europe Atlantique, « Le Guyenne », 7 Terrasse Front du Médoc, BP 721, 33 006 Bordeaux. Fax : 05 56 93 54 26

*D'après un article paru dans Sud-Ouest du 14/01/2002*

## **VOIE EXPRESS NANTES-POITIERS-LIMOGES : CALENDRIER**

La consultation des communes concernées par ce projet de voie express, s'achèvera le 31 janvier 2002, date limite de réception des avis des collectivités. Ensuite, le Préfet de région fera un bilan de cette consultation et enverra les résultats au Ministre de l'Équipement. L'Enquête d'Utilité Publique ne devrait pas intervenir avant 2005.

*D'après un article paru dans La Nouvelle-République du 09/01/2002*

## **PISTES CYCLABLES A POITIERS**

La Communauté d'Agglomération de Poitiers (CAP) continue son engagement en matière de développement des pistes et bandes cyclables. Aujourd'hui, le réseau s'étend sur presque 30 km et 2 % des poitevins utilisent quotidiennement le vélo comme moyen de locomotion. Le groupe de travail de la CAP chargé des déplacements dispose d'un budget de 609.796 euros sur 6 ans pour favoriser l'usage du vélo. Les élus souhaiteraient que le nombre d'usagers atteigne 6 % des habitants.

Après la nouvelle bande cyclable réalisée avenue de Nantes, les prochains aménagements concerneront la rue du Colonel Barthal et la rocade Est à l'intérieur des couloirs bus. La réflexion se porte également sur le développement de l'intermodalité (vélo/bus/marche à pied).

*D'après un article paru dans Centre-Presse du 05-06/01/2002*

### **SECURITE DANS LES TRANSPORTS**

La loi n°2002-3 du 3 janvier 2002 relative à la sécurité des infrastructures et systèmes de transport, aux enquêtes techniques après événement de mer, accident ou incident de transport terrestre ou aérien et au stockage souterrain de gaz naturel, d'hydrocarbures et de produits chimiques est parue dans le JO du 04 janvier 2002.

[Lire le texte de loi \(source : LEGIFRANCE\)](#)